



Les entreprises du SERCE s'impliquent de plus en plus dans la collecte des DEEE Pro*

Six ans après le démarrage de la filière de recyclage des lampes et 3 ans après celui des DEEE Pro, 282 tonnes de lampes et 322 tonnes d'équipements électriques et électroniques professionnels du bâtiment et de l'industrie ont été collectées en 2013 par les entreprises du SERCE. Ces dernières participent activement au développement de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques de leurs clients, favorisant ainsi un recyclage de leurs déchets conforme à la réglementation.

Le partenariat SERCE et Récyclum en 2013

Grâce à l'implication de ses adhérents, le SERCE c'est :

- **601 agences** faisant enlever par Récyclum les équipements électriques et électroniques de leurs clients ;
- **282 tonnes de tubes et lampes collectés** ;
- **322 tonnes de DEEE Pro** collectés soit **27% de progression** par rapport à 2012.

Ces bons résultats devraient encore progresser en 2014 avec la mise en place d'une nouvelle offre gratuite d'enlèvement des déchets directement par Récyclum sur chantier.

« Depuis le début de notre partenariat, Récyclum a su faire évoluer ses modalités de collecte afin de mieux répondre à nos besoins. Ainsi, il y a 2 ans, Récyclum a abaissé ses seuils de collecte pour permettre à nos petites agences de bénéficier d'enlèvements sur leur site. Aujourd'hui, Récyclum a développé un service de collecte directement chez nos clients, idéal pour les gros équipements (armoires électriques) ou pour les chantiers de maintenance impliquant un déstockage », Patrick Colin, Président de la Commission « Environnement » du SERCE.

Le SERCE et Récyclum partenaires depuis 2009

Le SERCE et Récyclum ont un accord de partenariat depuis 2009 portant sur les modalités de déploiement de la collecte des équipements électriques (lampes et autres équipements électriques des bâtiments dès 2010, puis de l'industrie depuis 2012) chez les installateurs électriciens. Cet accord matérialise la volonté des adhérents du SERCE d'assumer leur rôle en ce qui concerne la gestion des déchets issus de leurs activités de maintenance / rénovation et d'apporter à leurs clients l'assurance d'un traitement, dans les règles, de ces déchets incluant leur dépollution avant recyclage final.



* DEEE Pro : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques Professionnels

Contact Récyclum

Ophélie Plantard
Tél. 01 56 28 95 16
oplantard@recylum.com

Contact Thomas Marko & Associés

Sophie Orain
Tél. 01 53 20 38 71 • 06 11 62 24 29
sophie.o@tmarkoagency.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues
Tél. 01 47 20 69 45
m.mourgues@serce.fr // www.serce.fr

Contact PRESSE

C-Comme Vous
366 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
Tél. 01 45 31 20 83
vanessa@c-commevous.com
www.c-commevous.com

■ Carte d'identité de RECYLUM

Récyclum est l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées et des équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical : matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux... Pour en savoir plus : www.recylum.com

■ Carte d'identité du SERCE

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2013 : 16,1 milliards d'euros ; 145 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.serce.fr